



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/EM.18/1
22 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services,
et des produits de base

Réunion d'experts sur la diversification de la production et des
exportations dans les pays en développement dépendant des
produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul
produit, pour leur industrialisation et leur développement,
compte tenu des besoins particuliers des PMA

Genève, 26-28 juin 2002

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

II. Annotations

Point 1: Élection du bureau

1. Il est recommandé que la Réunion d'experts élise un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la Réunion figure dans la section I plus haut. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document.

Point 3: Diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA

3. Dans beaucoup de pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les pays les moins avancés, le secteur des produits de base n'a pas été un moteur de la croissance et de l'industrialisation; pour jouer ce rôle, il doit passer par une transformation et connaître une diversification délibérée et dynamique. La diversification permet de dégager davantage de ressources à investir et de réduire la vulnérabilité aux chocs extérieurs, et elle favorise en outre un changement de mentalité commerciale.

4. Les experts examineront ce qui peut être fait pour briser le cercle vicieux de la dépendance, et élaboreront des recommandations pratiques pour le transformer en cercle vertueux de dynamisme et de développement. Les gouvernements doivent agir dans certains domaines critiques, et les entreprises doivent adopter des stratégies commerciales modernes.

5. Les aspects sur lesquels les discussions devraient se concentrer seraient les suivants: la dépendance et ses conséquences; les problèmes dus au système commercial international; les moyens de répondre aux exigences des marchés internationaux; le financement de la diversification; le cas général des pays dépendant des industries extractives. Les experts devraient également examiner de quelle façon des pays qui ne peuvent se diversifier en raison de contraintes physiques ou autres peuvent mettre à profit leur secteur des produits de base pour leur développement et leur transformation structurelle. Au-delà des éléments communs à l'ensemble des pays en développement tributaires des produits de base, la situation particulière de ces pays mérite d'être examinée dans sa spécificité.

Documentation

TD/B/COM.1/EM.18/2 Moyens de renforcer la diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

6. Le rapport de la Réunion sera soumis à la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base, à sa septième session en février 2003. La Réunion voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

CALENDRIER DES SÉANCES

26 juin 2002	27 juin 2002	28 juin 2002
10 heures – 13 heures	10 heures – 13 heures	10 heures – 13 heures
<u>Plénière</u> Déclaration liminaire Point 1: Élection du bureau Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux <u>Discussions informelles</u> Point 3: Diversification de la production et des exportations dans les pays en développement dépendant des produits de base, y compris les pays exportateurs d'un seul produit, pour leur industrialisation et leur développement, compte tenu des besoins particuliers des PMA	<u>Discussions informelles</u> (suite) Point 3: (suite)	<u>Discussions informelles</u> (suite) Point 3: (suite)
15 heures – 18 heures	15 heures – 18 heures	15 heures – 18 heures
<u>Discussions informelles</u> (suite) Point 3: (suite)	<u>Discussions informelles</u> (suite) Point 3: (suite)	<u>Plénière</u> (séance de clôture) Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

Communications d'experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à envoyer au secrétariat de la CNUCED, avant la Réunion, de brèves communications qui seront distribuées aux autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Pour faciliter un échange structuré d'expériences nationales, les experts pourraient (mais cela n'est pas une obligation) prendre en considération les thèmes énumérés ci-après dans leurs communications, en mettant par exemple l'accent sur un ou plusieurs domaines qu'ils connaissent particulièrement bien et dans lesquels leur expérience pourrait être utile aux autres participants. Ils sont invités à donner des exemples concrets.

On trouvera ci-après quelques questions auxquelles les experts pourraient répondre, dans l'optique de leur propre pays, dans leurs communications.

1. Quels sont les principaux obstacles commerciaux à la diversification et à l'industrialisation dans les pays en développement dépendant des produits de base? Quels devraient être les domaines prioritaires de négociation pour ces pays, en particulier les pays exportateurs d'un seul produit de base, dans le contexte de l'après-Doha? Est-il possible de concilier les intérêts de différents groupes de pays en développement tributaires des produits de base, par exemple par rapport aux mesures de la «catégorie développement» («*Development Box*»)? Quelles seraient les formes de traitement spécial et différencié les plus efficaces pour la diversification et l'industrialisation?
2. Une vaste libéralisation serait-elle à terme plus profitable que des marges tarifaires préférentielles? Dans les négociations, faudrait-il mettre davantage l'accent sur la réduction du protectionnisme agricole au profit de tous les exportateurs, ou sur l'application d'un traitement spécial et différencié?
3. Quels sont les plus importants domaines d'assistance technique et quelles sont les meilleures modalités d'exécution et de diffusion? Quelle place faudrait-il accorder aux besoins en matière d'assistance technique dans les négociations à l'OMC?
4. Les prescriptions en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires et d'obstacles techniques au commerce sont-elles plus faciles à satisfaire pour les produits transformés ou pour les produits non transformés? Quelle est l'importance des prescriptions en matière de qualité et autres prescriptions imposées par les entreprises importatrices? Les normes fixées par différentes entreprises varient-elles beaucoup, ce qui en rendrait difficile le respect et rendrait également plus difficile de changer d'acheteurs?
5. Quels sont les aspects les plus positifs des liens avec des entreprises étrangères? Comment peut-on promouvoir et renforcer ces liens?
6. Est-il possible d'indiquer, d'une manière générale, quel est le point d'entrée dans les chaînes internationales de produits de base le plus avantageux, en tenant compte de l'intensité de main-d'œuvre à différentes étapes et du caractère oligopolistique des marchés?

7. Quelle est l'incidence de l'influence croissante des supermarchés sur le commerce alimentaire international? Quel effet cela aurait-il si les pays en développement tributaires de produits de base bénéficiaient d'une assistance financière pour obtenir un positionnement optimal de leurs produits sur les rayons des supermarchés?
8. Quels sont les moyens les plus économiquement efficaces de «différenciation»? Est-ce que des «programmes de marques régionales» seraient possibles et valables?
9. Quelles sont les principales carences de la recherche-développement et quels sont les meilleurs moyens d'exécution et de diffusion?
10. Quels sont les plus importants domaines d'appui gouvernemental dans différents types de pays en développement tributaires des produits de base? Comment ce soutien devrait-il être organisé pour profiter à ceux qui en ont le plus besoin?
11. Les marchés locaux et régionaux pourraient-ils être une étape utile dans la voie de la diversification et de la pénétration des marchés internationaux?
12. Quelles mesures ou initiatives peuvent être demandées aux grandes sociétés transnationales pour contribuer à la diversification et à l'industrialisation?
13. Quels sont les meilleurs moyens de s'assurer que les rentes d'exploitation de ressources naturelles et les profits provenant de l'exportation sont utilisés pour la promotion du développement et de l'industrialisation?
14. Quels sont les moyens pratiques d'atténuer les difficultés dues aux coûts de transport et au manque de moyens de transport?
15. Quels sont les meilleurs moyens d'améliorer l'accès au financement pour l'agriculture et pour l'exécution de projets de diversification? Quels changements doivent être apportés à la législation nationale?
16. Quel appui à la diversification peut être attendu d'organismes internationaux de produit et du Fonds commun pour les produits de base? Comment ces organismes et le Fonds peuvent-ils être à cet égard renforcés?
17. Étant donné son mandat et ses compétences techniques, comment la CNUCED pourrait-elle contribuer de façon efficace et effective à la diversification et à l'industrialisation dans les pays en développement tributaires des produits de base?

Les experts sont priés de soumettre leurs communications (sur papier et sous forme électronique) avant le 25 mai 2002, à: M. Djidiack Faye, Service des produits de base, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base, CNUCED, E.9027, Palais des Nations Unies, CH-1211 Genève 10, Suisse; téléphone: ++41 22 917 6324; télécopieur: ++41 22 907 0509; courrier électronique: djidiack.faye@unctad.org
